

# COMMUNE DE SAINT MAXIRE

## REUNION DU 8 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du conseil municipal : 01/06/2021

**PRESENTS** : MMS, BERTHELOT, BREMAUD, FAYS, GOULARD, MARTINEAU, PRIMAULT, THIBAUDEAU, VACHER, MMES BERNARD, FERRU, NEAU, POULARD, RAYMOND, ROBINEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Manon CHATAIGNER a donné pouvoir à Patrice BERTHELOT

ABSENT(s) excusé(s) :

ABSENT(s) :

**SECRETAIRE** : Cécile BERNARD

Adoption du procès-verbal du 13 avril 2021

### **ACHAT DE MOBILIER AU RESTAURANT SCOLAIRE : Validation d'un devis.**

LE MAIRE EXPOSE

Les travaux concernant l'agrandissement du restaurant scolaire et la réfection de l'ancien bâtiment sont terminés depuis plus d'un an. Les tables et les chaises des salles du réfectoire sont vétustes et inadaptés en fonction de l'âge des enfants, il est nécessaire d'investir dans du matériel adapté. Nous avons donc demandé des devis à 2 entreprises proches de la commune :

- L'entreprise OUESTOTEL de Chauray nous propose un devis pour un montant de 11 581.56€HT.
- L'entreprise MANUTAN Collectivités de Niort nous propose un devis pour un montant de 11 931.66€HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**DECIDE** d'acheter du mobilier pour le restaurant scolaire.

**AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise OUESTOTEL pour un montant de 11 581.56€HT soit 13 897.87€TTC.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : contrat de maintenance du logiciel Microbib.**

L'ADJOINT EXPOSE

Dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque et plus particulièrement du système informatique, le prestataire de service, la SARL MICROBIB propose le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel installé en système monoposte à la bibliothèque.

Le montant de la redevance annuelle (01/06/2021 au 31/05/2022) est fixé à 261.00 €HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ACCEPTE** de renouveler le contrat de maintenance avec la société MICROBIB dont le projet est joint à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à le signer.

### **PERSONNEL : Création de deux postes d'adjoint territorial d'animation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

L'ADJOINT EXPOSE

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent d'animation à l'école et de l'arrêt du dispositif « Contrats d'Aide à l'Emploi » (CAE) à temps complet, la commune doit créer deux postes d'adjoint territorial d'animation pour les remplacer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Il est donc nécessaire de créer l'emploi suivant :

- ❖ Adjoint territorial d'animation

Vu le tableau des effectifs, le Conseil Municipal

**DECIDE** de modifier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le tableau des effectifs du personnel communal ainsi qu'il suit :

- ❖ Filière d'animation

- Cadre d'emploi des adjoints d'animation
  - Adjoint territorial d'animation
    - Effectif actuel du grade au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 1
    - Effectif nouveau du grade : 3

### **ACTIVITES ARTISTIQUES ET CULTURELLES HORS TEMPS SCOLAIRE : Prise en charge de la commune d'un euro par enfant et par séance pour les activités de percussions.**

LE MAIRE EXPOSE

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours et demi, et afin de diversifier les activités périscolaires, pour les enfants scolarisés à l'école, la commune propose aux parents l'ouverture de l'activité « percussions ». Du 26 février 2021 au 9 avril 2021, quinze enfants de l'école maternelle ont bénéficié de 6 séances à travers des activités ludiques. Toutes ces activités ont lieu au groupe scolaire et régler par la commune. En contrepartie, il sera demandé aux familles des enfants inscrits à ces activités, une participation.

Afin de diminuer celle-ci, je vous propose que la commune prenne à sa charge la somme de 1.00€ par enfant et par séance. Il restera à la charge de chaque enfant inscrit la somme de 19.50€ pour l'ensemble des séances de « percussions ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ADOpte** la proposition du Maire

**PRECISE** que ces activités sont uniquement ouvertes aux enfants scolarisés à l'école de Saint-Maxire.

### **ACTIVITES ARTISTIQUES ET CULTURELLES HORS TEMPS SCOLAIRE : Prise en charge de la commune d'un euro par enfant et par séance pour les activités d'art thérapie.**

LE MAIRE EXPOSE

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours et demi, et afin de diversifier les activités périscolaires, pour les enfants scolarisés à l'école, la commune propose aux parents l'ouverture de l'activité « art thérapie ». Du 25 février 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2021, treize enfants de l'école élémentaire ont bénéficié de 6 séances à travers des activités ludiques. Toutes ces activités ont lieu au groupe scolaire et régler par la commune. En contrepartie, il sera demandé aux familles des enfants inscrits à ces activités, une participation.

Afin de diminuer celle-ci, je vous propose que la commune prenne à sa charge la somme de 1.00€ par enfant et par séance. Il restera à la charge de chaque enfant inscrit la somme de 8.00€ pour l'ensemble des séances de « art thérapie ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ADOpte** la proposition du Maire

**PRECISE** que ces activités sont uniquement ouvertes aux enfants scolarisés à l'école de Saint-Maxire.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (AFAF)**

LE MAIRE EXPOSE

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal en date du 26 mai 2020, le mandat des membres de l'AFAF de la commune de Saint-Maxire arrive à échéance. Conformément aux dispositions de l'article R 133-3 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder au renouvellement de la composition du bureau.

Je vous propose de désigner les personnes ci-dessous, différentes de la liste des propriétaires retenus par la chambre d'agriculture. :

- Monsieur Jean-Michel GOULARD domicilié 23 La Couture 79410 SAINT MAXIRE
- Madame Geneviève PILLOT domiciliée Coursay 79160 FAYE SUR ARDIN
- Monsieur Gilles BLAIS domicilié 10 rue du Lavoir, Les Habites 79410 SAINT MAXIRE
- Monsieur Wilfried BAILLY domicilié genêt au cure 79000 SCIECQ
- Monsieur Eric SAUQUET domicilié Coursay 79160 VILLIERS EN PLAINE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire

### **REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : Demande de subvention CAP relance 2021.**

#### L'ADJOINT EXPOSE

Le groupe scolaire a été agrandi en 1984 mais certains bâtiments datent des années 50, ce qui explique le mauvais état de certaines toitures et il devient urgent de les refaire. Nous avons donc pensé que nous pourrions faire ces travaux en début d'année 2022 et bénéficier de la subvention du dispositif CAP relance 2021 au titre de « travaux de réhabilitation des bâtiments ».

Le coût prévisionnel de l'opération est de 18 832.20€ HT soit 20 715.42€ TTC. Son financement pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réfection de toiture de l'école élémentaire	18 832.20	Département – Dispositif CAP relance 2021	8 898.00€
		Autofinancement	9 934.20€
<b>TOTAL HT</b>	<b>18 832.20€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>18 832.20€</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**APPROUVE** le projet de réfection de la toiture de l'école élémentaire.

**VALIDE** le plan de financement.

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du dispositif CAP relance 2021 après du Département des Deux-Sèvres pour un montant de 8 898.00€

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022

#### **LOTISSEMENT « La Morinière 1 » : Modification du prix de vente de la parcelle AC 145 lot N°20 (Annule et remplace la délibération du 10 juillet 2020)**

L'ADJOINT RESPONSABLE EXPOSE

Par délibération en date du 9 février 2011 le conseil municipal a fixé le prix de vente de l'ensemble des parcelles du lotissement « la Morinière 1 », puis la délibération du 12 juin 2013 a modifié le prix des parcelles des lots 19 et 20 puis celle du 20 novembre 2018 et du 10 juillet 2020 qui a modifié le prix de la parcelle N°20.

Il s'avère qu'aujourd'hui, la parcelle du lot 20 (AC 145) n'est pas encore vendue sans doute pour la raison de la pente du terrain et de l'obligation de mettre une pompe de relevage.

Madame Christine RAVAUT et Monsieur Nicolas SADIER sont intéressés pour acheter cette parcelle mais les travaux engendrés par la pente du terrain lui fait peur. Il me semblerait donc judicieux de diminuer le prix de vente de ce terrain et de le fixer à 20 000 €TTC (dont TVA à la marge de 1 133.44€). La commune a décidé de ne pas demander de Participation aux Voiries et Réseaux (PVR) pour cette parcelle afin de faciliter la vente.

Je vous demande de vous prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ADOpte** la proposition tendant à modifier le prix de vente du lot 20 du lotissement « la Morinière 1 ».

**PRECISE** donc que ce terrain sera vendu au prix de 20 000 €ttc.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette vente avec Madame Christine RAVAUT et Monsieur Nicolas SADIER et rédigé par Maître BIENNER, notaire à Niort.

#### **VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2021**

LE MAIRE EXPOSE

Comme chaque année, je vous invite à vous prononcer sur la répartition des subventions et participations au titre de l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**REPARTIT**, conformément au tableau annexé, les subventions et participations pour l'année 2021 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice.

Le vote des subventions se fait ligne par ligne pour que les conseillers municipaux faisant partie d'une association puissent s'abstenir.

**DECIDE** que cette année, il n'y aura pas de conditions au versement des subventions, aides exceptionnelles et participations aux manifestations locales du fait de la pandémie, sauf pour les 2 cas suivants :

- ↳ Versement à chaque nouvelle association d'une subvention exceptionnelle de 150.00 € sur demande.

- ↳ Versement à chaque association d'une participation annuelle de 35.00 € pour l'organisation de vin d'honneur lors de manifestations sur demande.

### INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)

1. La lettre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est à votre disposition en mairie.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :**

- Des informations sur l'actualité de la Préfecture, Séolis et l'énergie publique sont disponibles au secrétariat de la mairie.
- La 4<sup>ème</sup> édition régionale des journées de la généalogie aura lieu les 9 et 10 octobre 2021 à Saint-Maixent l'Ecole.
- Le guide de présentation des actions conduites par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est consultable en mairie.
- Depuis le mois d'avril la poste d'Echiré est labellisée, elle propose un espace pour guider les personnes dans leurs démarches administratives.
- Malgré des courriers envoyés au Conseil Départemental par notre commune et la commune d'Echiré, l'aménagement sécuritaire du carrefour de la route de Beaulieu n'a toujours pas été planifié par le département.
- Lecture du courrier de l'Association des Irrigants Réalimentés par les Barrages des Deux-Sèvres (AIRB 79).
- Le tour cycliste des Deux-Sèvres passera le mardi 13 juillet à Saint-Maxire.
- Le planning des élections les 20 et 27/06/2021 est revu.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
  - Une réunion de préparation aux travaux pour les 2 ponts de la Prairie est programmée le mercredi 23 juin.
  - Des travaux sont prévus à la fin du mois de juin concernant la consolidation du terrain de la Maison Delphin.
  - La réfection des routes départementales 123 et 107 se fera entre le 9 et le 18 juin.
2. Jocelyne ROBINEAU donne les informations suivantes :
  - On a reçu les numéros de parcelles du lotissement des Optelleries et nous sommes en attente de l'autorisation de vente des lots.
3. Patrick PRIMAULT donne les informations suivantes :
  - L'APE offre le goûter aux enfants le dernier jour d'école le 6 juillet 2021 pendant les activités périscolaires.
4. Brigitte FERRU donne les informations suivantes :
  - Merci à tous les bénévoles pour leur contribution à l'organisation du « marché de printemps ».
  - Le feu d'artifice du 14 juillet se tirera à Saint-Maxire dans la Prairie.
5. Béatrice RAYMOND donne les informations suivantes :
  - Le CCAS a voté les montants des subventions et participations aux associations à caractère social.
  - Le CCAS a décidé de reconduire la même la formule qu'en 2020 pour le remplacement du repas des seniors.
6. Patrice BERTHELOT donne les informations suivantes :
  - Le Conseil Municipal des Jeunes reprend ses réunions à compter du 15 juin 2021.

La séance est levée à 20H20

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Josseline ROBINEAU
Patrick PRIMAULT	Brigitte FERRU	Patrice BERTHELOT
Béatrice RAYMOND	Philippe VACHER	Jean-Luc THIBAudeau
Cécile BERNARD A été désigné secrétaire	Eric FAYS	Nadège POULARD
Anthony MARTINEAU	Céline NEAU	Manon CHATAIGNER  A donné pouvoir à Patrice BERTHELOT